

EUTELSAT COMMUNICATIONS
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 230 544 995 euros
Siège Social : 32, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
481 043 040 RCS Nanterre

Politique de rémunération des mandataires sociaux en application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce
Assemblée Générale Mixte du jeudi 10 novembre 2022

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société Eutelsat Communications qui s'est tenue le 10 novembre 2022 a approuvé sans modification les résolutions relatives aux politiques de rémunération des Administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.22-0768 le 10 octobre 2022, comme suit :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU VOTE	LIEN VERS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (15 ^{ème} résolution)	Approuvée à 99,58 %	Paragraphe 2.4.1.2 Page 59
Approbation de la politique de rémunération du(de la) Directeur(trice) général(e) (16 ^{ème} résolution)	Approuvée à 75,48 %	Paragraphe 2.4.1.4 Page 60
Approbation de la politique de rémunération des Directeur généraux délégués (17 ^{ème} résolution)	Approuvée à 86,63 %	Paragraphe 2.4.1.4 Page 60
Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (18 ^{ème} résolution)	Approuvée à 99,57 %	Paragraphe 2.4.1.3 Page 59